

Afrique du Nord et Asie occidentale



Le progrès des femmes dans le monde est le rapport phare d'ONU Femmes qui rend compte des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans le monde. Cette fiche d'information fournit une synthèse des données clefs figurant dans le rapport 2019-2020, intitulé *Les familles dans un monde en changement*, en ce qui concerne les régions de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale¹.

1. APERÇU RÉGIONAL

Bien que les hommes et les femmes aient actuellement tendance à retarder leur mariage, cette institution reste très répandue dans cette région, qui est la seule au monde où plus de la moitié des ménages sont composés de couples avec enfants. Le taux de fertilité ayant néanmoins considérablement baissé, les familles y sont moins nombreuses. En dépit de certains progrès, les lois relatives à la famille contiennent encore des dispositions discriminatoires et les femmes mariées n'ont pas les mêmes droits que les hommes mariés en matière de libre circulation, d'héritage ou de transmission de leur nationalité dans de nombreux pays. Il convient donc de renforcer les protections juridiques pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Malgré les progrès enregistrés en matière d'éducation féminine, le taux d'activité des femmes demeure le plus bas de toutes les régions. C'est dans cette région que les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus criantes en matière de temps consacré aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés. Les procédures de regroupement familial des migrants, de réfugiés et des demandeurs d'asile restent compliquées et pèsent lourdement sur les femmes qui continuent à vivre dans les pays touchés par les conflits.

2. LES FAMILLES SONT DIVERSES ET EN MUTATION

Le rapport montre la grande diversité des structures et des relations familiales d'une région à l'autre, mais aussi à l'intérieur des pays et au fil du temps. On observe actuellement un certain nombre de tendances nouvelles en Afrique du Nord et en Asie occidentale.

Diversité des ménages :

- Contrairement à ce que l'on constate dans les autres régions, plus de la moitié des ménages (59 %) sont constitués de couples avec enfants (de tous âges, y compris des enfants adultes)². La grande majorité des enfants de moins de 15 ans (70,3 %) vivent avec leurs deux parents³.
- Les familles élargies, qui comprennent au moins un adulte et d'autres membres de la famille et peuvent inclure des enfants, représentent 17 % des ménages⁴. Les familles élargies peuvent appuyer leurs membres pendant les périodes d'instabilité économique et de changement, ces derniers pouvant mettre en commun leurs ressources et contribuer à la prise en charge des responsabilités en matière de soins, de santé et d'éducation.
- Environ 8 % des ménages sont composés de familles monoparentales (chiffre identique à la moyenne mondiale)⁵. La grande majorité (88,1 %) est composée de mères seules vivant uniquement avec leurs enfants⁶.

Mariage :

- Entre 1990 et 2010 environ, l'âge moyen des femmes au premier mariage est passé de 23,1 à 25,4 ans, tandis que celui des hommes est passé de 26,8 à 29,1 ans⁷. Le niveau d'instruction des femmes et les possibilités de travail rémunéré sont des facteurs qui expliquent la forte augmentation de leur âge au premier mariage.
- Les augmentations de l'âge moyen des femmes au premier mariage en Algérie sont particulièrement importantes : entre 1995 et 2015, l'âge des femmes au premier mariage a augmenté de plus de cinq ans, passant de 23,7 à 29,1 ans. La région présente cependant des résultats très contrastés : par exemple, l'âge des femmes au premier mariage en Irak n'a augmenté que très légèrement, passant de 22,3 à 22,7 ans au cours de la même période⁸. Le mariage continue d'être un rite de passage important pour (presque) toutes les femmes de la région.
- Le manque de ressources économiques et le chômage des jeunes contribuent également au report de l'âge du mariage. Dans de nombreux pays, les normes sociales imposent encore aux futurs époux de réunir de l'argent pour une cérémonie de mariage, de créer un foyer séparé et d'être le seul soutien économique dans le ménage. En Arménie, les coûts élevés du mariage contraignent une proportion élevée d'enfants adultes à rester vivre chez leurs parents (16,1 %)⁹.
- Le nombre de mariages précoces et forcés des enfants a diminué dans la région au cours des 25 dernières années ; le pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 15 ans est passé de 8 % à 4 % et celui des femmes mariées avant 18 ans de 29 % à 18 % au cours de cette période¹⁰. Toutefois, le pourcentage de filles mariées ou en concubinage avant 18 ans reste élevé en Irak (24,3 %), au Yémen (31,9 %) et au Soudan (34,2 %)¹¹.
- Les conflits et les crises peuvent expliquer les taux élevés de mariages précoces et forcés. Dans les camps de réfugiés en Jordanie et au Liban, les filles des communautés urbaines syriennes sont de plus en plus souvent mariées jeunes. Selon la dernière enquête sur les ménages en Syrie (2006), 13 % des femmes syriennes ont été mariées avant l'âge de 18 ans¹². En 2016, jusqu'à 40,5 % des femmes syriennes vivant au Liban étaient mariées avant l'âge de 18 ans (en comparaison à 6 % des femmes libanaises)¹³.

Non-mariage, divorce et séparation :

- La proportion des femmes âgées de 45 à 49 ans n'ayant jamais été mariées est passée de 1,9 % vers 1990 à 4,8 % vers 2010, ce qui confirme que certaines femmes ne se contentent pas de retarder le mariage, mais font le choix de ne pas se marier du tout¹⁴.
- À l'échelle mondiale, les femmes tendent plus que les hommes à être divorcées ou séparées. Ce phénomène peut s'expliquer par les taux de remariage plus élevés chez les hommes, souvent avec des femmes plus jeunes¹⁵. Le taux de divorce et de séparation chez les femmes de la région âgées de 45 à 49 ans est passé de 2,1 % à 4,5 % entre 1980 et 2010 environ, tandis que celui des hommes est passé de 0,9 à 1,5 %¹⁶.

Fertilité :

- Les projections indiquent que le taux de fertilité des femmes dans la région a considérablement diminué, passant de 6,1 naissances vivantes par femme en 1970-1975 à 2,9 en 2015-2020, ce qui est proche de la moyenne mondiale (2,4). Le taux de fertilité de la région devrait encore diminuer d'ici à 2025-2030 pour atteindre 2,6¹⁷.

3. IL FAUT PROMULGUER DES LOIS QUI PROMEUVENT L'ÉGALITÉ, RECONNAISSENT LA DIVERSITÉ DES FAMILLES ET INTERDISENT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

Les lois relatives à la famille, qui régissent le mariage (notamment l'âge minimum pour le mariage), le divorce, la garde et l'autorité parentale, l'adoption et la succession, comportent souvent des dispositions discriminatoires, créant ainsi une inégalité des chances pour les femmes et les filles dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique du Nord et en Asie occidentale.

- Sur les 24 pays et territoires de la région disposant de données, six pays seulement sont dotés d'une législation donnant aux garçons et filles des droits égaux en matière d'héritage des biens de leurs parents et aux conjoints survivants, hommes ou femmes, des droits égaux en matière d'héritage¹⁸.
- S'agissant de l'égalité des droits des femmes dans le mariage, sur un total de 24 pays et territoires de la région, 10 pays sont dotés d'une loi qui contraint les femmes à obéir à leur mari ; 10 pays ont adopté une législation empêchant une femme mariée de demander un passeport comme un homme marié ; et 13 pays n'autorisent pas une femme mariée à transmettre sa nationalité à ses enfants¹⁹.
- L'impact de ces inégalités est particulièrement lourd étant donné que, dans la plupart des pays, l'accès à l'emploi, aux services publics et à la protection sociale est subordonné à la nationalité et

qu'un nombre croissant de femmes et d'hommes émigrent et fondent des familles dans des pays autres que leur pays d'origine.

- La Tunisie joue depuis longtemps un rôle de chef de file dans la région s'agissant d'éliminer les discriminations dans le droit de la famille. En 2018, de nouvelles mesures ont été prises pour légiférer en faveur de droits égaux en matière d'héritage²⁰.

Les partenaires de même sexe ont peu de droits ou de garanties juridiques dans la région :

- En 2018, il y avait dans le monde 42 pays et territoires où les couples de même sexe pouvaient se marier ou conclure des partenariats légalement reconnus. Israël est le seul pays de la région à reconnaître légalement les partenariats de même sexe²¹.
- Parallèlement, 68 pays ont adopté des lois qui criminalisent explicitement les relations sexuelles consenties entre partenaires de même sexe. Dans 11 d'entre eux, ces relations sont passibles de la peine de mort et 4 de ces 11 pays se trouvent dans cette région²².

La législation qui réprime les violences contre les femmes a progressé, mais son absence d'application reste un problème :

- Au début des années 90, seulement quelques pays dans le monde disposaient de lois réprimant les violences domestiques. En 2018, 10 pays sur 24 pays de la région en avaient promulgué²³.
- Dans cette région, 12,3 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà vécu en couple ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire intime au cours des 12 derniers mois²⁴.
- En 2018, sur les 24 pays de la région, seuls trois disposaient d'une législation explicite criminalisant le viol conjugal : Chypre, la Géorgie et la Turquie²⁵.
- En 2018, 12 pays et territoires sur 189 avaient maintenu des dispositions juridiques exemptant les auteurs de viols de poursuites lorsque ceux-ci étaient mariés à la victime ou s'ils l'épousaient ensuite²⁶. Huit d'entre eux sont situés en Afrique du Nord et en Asie occidentale.
- Dans plusieurs pays et territoires, notamment plus récemment en Jordanie, au Liban, dans l'État de Palestine et en Tunisie, ces lois ont été abrogées grâce à des campagnes de sensibilisation du public et des efforts de plaidoyer menés par des organisations de défense des droits des femmes.

4. DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ SONT ESSENTIELS POUR APPUYER LES FAMILLES ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les services publics jouent un rôle essentiel pour aider les familles et faire progresser l'égalité des sexes. L'accès aux soins de santé reproductive, en particulier, est un facteur essentiel pour permettre aux femmes et aux filles de faire entendre leur voix et de prendre des décisions en matière de vie familiale.

- La baisse du taux de fertilité des femmes de la région, qui est passée de 6,1 à 2,9 (entre 1970-1975 et 2015-2020)²⁷, reflète une plus grande égalité en matière d'éducation et d'accès au marché du travail, ainsi qu'un meilleur accès aux services de planification familiale.
- Le taux de femmes mariées ou vivant en concubinage dont les besoins en matière de planification familiale ont été satisfaits par des méthodes de contraception moderne dans la région a considérablement augmenté, passant de 24,7 % en 1970 à 64,0 % en 2015. Cependant, ce taux est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 77,2 %²⁸.
- Un certain nombre d'obstacles empêchent les femmes d'accéder à des méthodes de contraception modernes à travers le monde. Les femmes considèrent que le coût, la distance, et les traitements discriminatoires par les prestataires de services constituent des obstacles fréquents²⁹. Elles estiment aussi parfois que les services de planification familiale ne sont destinés qu'aux femmes mariées.
- Des études menées en Jordanie révèlent que les femmes subissent les pressions de leurs partenaires et d'autres membres de la famille concernant leur santé sexuelle et reproductive³⁰. Onze pour cent des utilisatrices des cliniques de planification familiale jordaniennes ont indiqué que leurs maris avaient refusé d'utiliser une méthode de contraception ou les en avaient empêchées. Treize pour cent des femmes ont déclaré avoir subi une contrainte de la part d'un membre de leur famille (notamment de leurs propres mères, leurs belles mères et leurs belles sœurs)³¹.
- Des données factuelles provenant de 78 pays en développement montrent que le niveau d'instruction est corrélé à l'âge au mariage : les femmes âgées de 20 à 24 ans ayant fait des études secondaires sont beaucoup moins enclines à se marier avant l'âge de 18 ans que celles ayant seulement suivi des études primaires ou n'ayant pas fait d'études³².

5. L'ACCÈS DES FEMMES À UN REVENU SUFFISANT ET INDÉPENDANT CONDITIONNE LEURS DROITS DANS LES FAMILLES

Les femmes qui disposent de leurs propres ressources, qui possèdent des biens, perçoivent un revenu d'un travail rémunéré ou une protection sociale, sont davantage sur un pied d'égalité avec les hommes dans leurs relations intimes. Cela renforce également leur pouvoir de négociation dans la famille et leur permet de mettre fin à leur union conjugale, le cas échéant. Les femmes plus âgées doivent absolument disposer de leurs propres revenus ou de leurs propres biens pour accéder à un niveau de vie suffisant.

Le taux d'activité des femmes reste faible :

- Malgré les progrès impressionnants enregistrés dans les niveaux d'instruction des femmes et une baisse rapide des taux de fertilité, la proportion de femmes actives reste la plus faible de toutes les régions³³.
- Le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans dans la région a légèrement augmenté, passant de 29 % en 1998 à 33 % en 2018, tandis que le taux d'activité des hommes a légèrement diminué pendant la même période, passant de 93 % à 92 %³⁴.
- Les taux d'activité des femmes mariées ou en concubinage âgées de 25 à 54 ans sont particulièrement faibles (27,4 %), plus faibles que dans toute autre région. En revanche, le taux d'activité pour les femmes célibataires ou jamais mariées s'élève à 51,9 %, suivi de celui des femmes divorcées ou séparées (43,7 %). Les hommes mariés ou en concubinage sont dans une situation opposée : c'est eux qui ont le taux d'activité le plus élevé dans cette région (94,5 %)³⁵.

Facteurs influant sur le taux d'activité des femmes :

- Les facteurs contribuant au faible taux d'activité des femmes sont les suivants : une baisse des emplois dans le secteur public, qui est la principale source d'emplois des femmes éduquées de la région, sans augmentation des perspectives d'emploi dans le secteur privé, et des normes sociales conservatrices, notamment en ce qui concerne le mariage. Par exemple, les femmes qui se marient sont plus susceptibles de quitter un emploi rémunéré. C'est lors de l'année du mariage, pour la Tunisie, et celle précédant le mariage, pour l'Égypte et la Jordanie, que cette probabilité est la plus élevée. Les femmes mariées sans emploi ont également beaucoup moins de chances de retrouver un emploi que leurs homologues célibataires³⁶.
- La part disproportionnée des soins et des responsabilités domestiques non rémunérés reposant sur les épaules des femmes, ainsi que le manque de services de soins accessibles et abordables, contribuent également au faible taux d'activité des femmes dans la région.

6. LES FAMILLES ONT BESOIN DE TEMPS, D'ARGENT ET DE SERVICES POUR PRODIGUER LES SOINS NÉCESSAIRES

Les familles sont des espaces de soins où l'on élève les enfants et où l'on s'occupe des personnes âgées. Elles ont besoin de l'aide des gouvernements pour effectuer ce travail essentiel, idéalement en leur accordant des congés (congé de maternité et congé parentaux), de l'argent (transferts sociaux aux familles ayant de jeunes enfants et pensions) et mettant à leur disposition des services (services de garde de qualité pour les enfants et de soins pour les personnes âgées).

Les femmes accomplissent la majorité des travaux de soins non rémunérés, en particulier les femmes mariées et celles vivant dans les zones rurales :

- Globalement, le volume de soins et de travaux domestiques non rémunérés assumés par les femmes équivaut à trois fois celui fourni par les hommes³⁷.
- C'est en Afrique du Nord et en Asie occidentale que l'écart entre les sexes est le plus important pour ce qui est des soins non rémunérés et du travail domestique. Le ratio médian femmes/hommes du temps consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés est de près de six³⁸.
- La situation matrimoniale et la présence de jeunes enfants dans le ménage sont des facteurs importants qui ont une incidence sur le temps que les femmes consacrent aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés. En Algérie et en Tunisie, par exemple, le temps consacré aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés par les femmes mariées est deux fois plus important que le temps consacré à ces travaux par les femmes célibataires, tandis qu'en Turquie, ce temps est presque multiplié par trois³⁹.
- Les femmes des zones rurales tendent également à accomplir davantage de travaux domestiques non rémunérés en raison d'un accès limité à des infrastructures de base comme l'eau courante et à des technologies permettant d'économiser la main d'œuvre.
- Dans de nombreux pays de la région, l'éducation et la garde des jeunes enfants sont confiées au secteur privé. La couverture est donc plutôt faible et orientée vers les familles urbaines plus aisées, excluant ainsi les enfants et les parents ayant le plus besoin d'un accès à des services de qualité⁴⁰.

7. DES POLITIQUES ET DES RÉGLEMENTATIONS DOIVENT APPUYER LES FAMILLES MIGRANTES ET PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES

L'émigration est un facteur déterminant qui affecte les familles et l'exercice des droits des femmes en leur sein. Si l'émigration peut ouvrir de nouvelles perspectives pour les femmes, les politiques et réglementations complexes auxquelles sont confrontées les familles représentent souvent des défis qui pèsent sur leurs conditions d'existence, que les membres vivent ensemble ou séparément.

- Les tendances actuelles en matière de migration font apparaître une augmentation des déplacements à l'intérieur des pays en développement et entre eux. Les corridors bilatéraux de migration (incluant les réfugiés) ayant connu la plus forte augmentation entre 2010 et 2017 comprennent la Jordanie, le Liban et la Turquie, qui accueillent des réfugiés syriens, et le Koweït, Oman et l'Arabie saoudite qui accueillent des migrants économiques en provenance de l'Inde⁴¹.
- Les pays en développement accueillent 85 % des réfugiés et demandeurs d'asile du monde. La Jordanie, le Liban, le Soudan et la Turquie figurent parmi les pays qui accueillent le plus grand nombre de personnes⁴².
- Les femmes émigrent pour diverses raisons, notamment pour des raisons économiques et à des fins de regroupement familial. Beaucoup de femmes migrent à l'intérieur de la région pour travailler comme aides familiales et domestiques.

- Les politiques nationales en matière de regroupement familial varient considérablement et la procédure peut être particulièrement ardue pour les demandeurs d’asile et les réfugiés. L’expérience des familles syriennes illustre cet état de fait. Le conflit prolongé en Syrie a provoqué le déplacement de 5,7 millions de réfugiés recensés dans d’autres pays de la région en 2019⁴³. Nombre d’entre eux ont demandé l’asile en Europe. Si la proportion de femmes et d’hommes réfugiés dans les pays voisins, tels que la Jordanie et le Liban, est à peu près égale (ce qui laisse supposer que les familles se déplacent ensemble), nombre d’hommes entreprennent seuls des voyages plus longs dans le but d’obtenir le statut de réfugié et à des fins de regroupement familial. Toutefois, la procédure de regroupement familial est compliquée et les personnes qui ne bénéficient pas encore pleinement d’un statut de réfugié doivent parfois attendre des années avant que leurs familles ne puissent les rejoindre⁴⁴.

8. LE COÛT DES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE EST ABORDABLE FINANCIÈREMENT

L’analyse demandée dans le cadre du rapport montre que la plupart des pays peuvent se permettre d’adopter un ensemble de politiques favorables à la famille⁴⁵. Ces politiques garantiraient à chaque membre de la société un accès à un revenu de base et à des soins de santé essentiels tout au long de sa vie, et assureraient aux enfants d’âge préscolaire et aux adultes plus âgés l’accès à des services de soins de qualité.

- L’analyse montre que, pour combler les écarts de revenus, de santé et de soins, 11 pays sur 14 disposant de données en Afrique du Nord et en Asie occidentale pourraient adopter les politiques demandées pour moins de 7 % du PIB.
- Les trois pays restants devraient dépenser entre 8,8 et 13,6 % de leur PIB, ce qui nécessiterait probablement une aide supplémentaire des donateurs internationaux.

¹ Lorsque les données sont disponibles, l’Afrique du Nord comprend l’Algérie, l’Égypte, la Libye, le Maroc, le Sahara occidental, le Soudan et la Tunisie ; l’Asie occidentale comprend les pays suivants : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Arménie, Bahreïn, Chypre, Émirats arabes unis, Géorgie, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine (État de), Qatar, République arabe syrienne, Turquie et Yémen.

² Valeurs régionales calculées par ONU Femmes à l’aide des estimations publiées au niveau des pays d’après DAES de l’ONU 2018a. Voir Figure 2.2 au Chapitre 2. Ces estimations régionales sont basées sur moins des deux tiers de leur population régionale respective (36,1 % de la population) et doivent être traitées avec prudence.

³ Les cumuls régionaux sont des calculs d’ONU Femmes basés sur les estimations nationales DAES de l’ONU 2017m et DAES de l’ONU 2018a et DAES de l’ONU et ONU-Femmes 2019.

⁴ Valeurs régionales calculées par ONU Femmes à l’aide des estimations publiées au niveau des pays d’après DAES de l’ONU 2018a. Voir Figure 2.2. Ces estimations régionales sont basées sur moins des deux tiers de leur population régionale respective (36,1 % de la population) et doivent être traitées avec prudence.

⁵ Ibid.

⁶ Les cumuls régionaux sont des calculs d’ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l’ONU 2017m et DAES de l’ONU 2018a et DAES de l’ONU et ONU-Femmes 2019. Ces estimations régionales sont basées sur moins des deux tiers de leur population régionale respective (36,1 % de la population) et doivent être traitées avec prudence. Voir Figure 2.11 au Chapitre 2.

⁷ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m. Pour cette analyse, des données sont disponibles pour 11 pays représentant 54,6 % de la population d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale. Il convient donc de les traiter avec prudence. Voir Figure 2.3 au Chapitre 2.

⁸ Voir l'Annexe 2 (I).

⁹ Calculs d'ONU Femmes à l'aide des estimations publiées au niveau des pays d'après DAES de l'ONU 2018a.

¹⁰ Bases de données mondiales de l'UNICEF 2019b, à partir des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), des Enquêtes démographiques et de santé (DHS) et d'autres sources représentatives au niveau national, 2011-2018. Voir Figure 2.4 au Chapitre 2.

¹¹ UNICEF 2019b.

¹² UNICEF 2006.

¹³ Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et ICRW 2017, p. 11.

¹⁴ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 2.5 au Chapitre 2.

¹⁵ Shafer 2009 ; Berardo et al. 1993.

¹⁶ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 2.7 au Chapitre 2.

¹⁷ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017m. Les taux de fertilité et la population des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) pour les périodes 2015-2020 et 2025-2030 sont basés sur des projections de variantes moyennes (standard). Voir Figure 2.8 au Chapitre 2.

¹⁸ Banque mondiale 2018e. Voir l'Annexe 5 (I).

¹⁹ Ibid, voir Annexe 5 (I) et Annexe 5 (II).

²⁰ Bibliothèque du Congrès 2018.

²¹ Ramón Mendos 2019.

²² Ibid.

²³ Banque mondiale 2018e. Voir l'Annexe 5 (I).

²⁴ UNSD 2018. Pour cette analyse, les données couvrent 41,7 % de la population de la région. Par conséquent, les cumuls régionaux doivent être traités avec prudence, car ils sont basés sur moins des deux tiers de leur population respective. Voir Figure 6.2 au Chapitre 6.

²⁵ Banque mondiale 2018e. Voir l'Annexe 5 (I).

²⁶ Voir l'Annexe 5 (I).

²⁷ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017m. Les taux de fertilité et la population des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) pour les périodes 2015-2020 et 2025-2030 sont basés sur des projections de la variante moyenne (standard). Voir Figure 2.8 au Chapitre 2.

²⁸ Calculs d'ONU Femmes d'après DAES de l'ONU 2018b et DAES de l'ONU 2018c.

²⁹ Williamson et al. 2009.

³⁰ Voir Grace et Fleming 2016, Tableau 1, p.15–17.

³¹ Clark et al. 2008, cité dans Grace et Fleming 2016.

³² UNFPA 2012. Voir aussi : Field et Ambrus 2008.

³³ Banque mondiale 2013.

³⁴ Moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à l'aide des données OIT 2018c et DAES de l'ONU 2017m.

³⁵ Calculs d'ONU Femmes fondés sur les données OIT 2018b ; LIS (diverses années) et ABS 2016b. Les estimations pour l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale doivent être considérées avec prudence, car elles ne représentent que 53,7 % de la population. Voir Figure 4.4 au Chapitre 4.

³⁶ Selwaness et Krafft 2018, p. 13.

³⁷ Ce chiffre est basé sur les écarts moyens constatés entre les moyennes hommes/femmes non pondérées. Calculs d'ONU Femmes basés sur UNSD 2018.

³⁸ Calculs d'ONU Femmes basés sur UNSD 2018. Voir Figure 5.2.

³⁹ OIT 2018 a, Figures 2.14 et 2.15.

⁴⁰ UNESCO 2015.

⁴¹ DAES de l'ONU 2017c.

⁴² UNHCR 2018a.

⁴³ UNHCR 2018b.

⁴⁴ Voir Encadré 7.3 au Chapitre 7.

⁴⁵ Bierbaum et Cichon, à paraître.